

Montréal, le 29 mai 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier Régie: R-3897-2014**

Chères consœurs, chers confrères,

Lors de l'audience tenue le 27 mai 2015 dans le dossier mentionné en objet, la Régie a autorisé exceptionnellement les participants à transmettre des questions additionnelles écrites à Elenchus afin de requérir des références ou de courtes clarifications à l'intérieur du mandat décrit à la décision procédurale D-2015-016.

La Régie a indiqué aux participants qu'elle déterminerait les questions à transmettre à Elenchus et qu'elle diffuserait ces questions et les réponses sur son site internet.

Après examen, la Régie informe les participants qu'elle retient les questions qui sont identifiées dans le document en annexe.

La Régie demandera à Elenchus de répondre à ces questions dans les meilleurs délais. Par la suite, la Régie veillera à la traduction des questions et réponses traitées par Elenchus et les déposera au SDÉ.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.